

Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité
- Projet Social

Direction des Affaires Culturelles et du
Patrimoine/Médiathèque

Réf. DB/MV

Affaire suivie par Dorothée BOURGEOIS,

Directrice de la Médiathèque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250902-2025-256-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2025

Nomenclature : 8-9

**DÉCISION RELATIVE A L'INSTAURATION DU PRET
DE LISEUSES A LA MEDIATHEQUE DE LENS**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant
l'application des dispositions prévues à l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022
portant délégations à des adjoints au maire, modifié
par l'arrêté n° 2025-1145 en date du 25 juin 2025

Considérant le développement et l'évolution des
offres en matière de lecture publique contenu dans le
Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social et sa
déclinaison dans la charte de la politique
documentaire de la médiathèque de la ville de LENS

Décision : 2025-256

DÉCIDE

ARTICLE 1 – La mise en place d'une convention relative à la mise à disposition gratuite de liseuses, décrivant les conditions encadrant le prêt de ce matériel auprès des usagers de la médiathèque Robert Cousin, 13 D route de Béthune 62300 LENS.

ARTICLE 2 – la décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 3 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 02 septembre 2025

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la Culture
Hélène CORRE

